



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_132_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de mise à disposition (Mme Bizet Camille) entre le Service Éducation de Vif
et Profession Sport 38**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec Profession Sport 38 représentée par Mr LOSA Jean-Michel– Maison Départementale des sports – 7, rue de l'Industrie – 38320 EYBENS :

Un contrat de mise à disposition de l'intervenante Mme BIZET Camille, afin de fixer les modalités d'organisation pour des séances d'ateliers sportifs au centre de loisirs, ateliers partenariat à l'Ehpad de Vif et l'espace Bulles.

L'intervenante Mme BIZET Camille, propose des séances les mercredis de 8h à 17h du 10 septembre au 17 décembre 2025 sur une base de 117 heures, .

Le coût total de la prestation pour 4 mois s'élève à **5 959,20 €** (cinq mille neuf cent cinquante neuf euros et vingt centimes) :

	Prix unitaire	Quantité	Total
Coût TTC	47,60 €	117 heures	5 569,20 €
Frais kilométrique	30 €	13 interventions	<u>390,00 €</u>
TOTAL TTC			5 959,20€

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.